

Edito



Dans un contexte assurantiel et financier de plus en plus tendu pour les collectivités territoriales et techniquement complexe, le CDG17 assure déjà la mutualisation de l'assurance statutaire qui prend en charge les dépenses des employeurs le souhaitant. Ce contrat doit être renouvelé d'ici le début de l'année 2025.

En parallèle, le CDG17 s'est également vu confier, par la loi de transformation de la fonction publique, la charge de négocier et de mettre en œuvre la mutualisation de la protection sociale complémentaire des agents à laquelle les employeurs devront participer. C'est dire si les enjeux sont importants aux yeux des membres du Conseil d'administration de l'établissement qui sont eux-mêmes employeurs.

Les services du CDG17 sont déjà à la tâche, notamment pour analyser les éléments recueillis auprès des collectivités et en assurer le suivi administratif. Jean-Marie Tonneau, administrateur et Maire de Bougneau, a accepté la charge de piloter, à mes côtés, les actions de l'établissement dans ce domaine.

Un travail accompagné de spécialistes

Pour faire face à la charge de travail et aux défis des négociations à mener, le CDG17 a également renforcé ses équipes et travaille depuis l'année dernière en synergie avec Nacoopé, la coopération régionale des Centres de gestion.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé de s'appuyer sur deux cabinets spécialisés, intervenant chacun en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de :

- la négociation du futur contrat collectif de prévoyance pour l'un ;
- la préparation du renouvellement du contrat d'assurance statutaire pour l'autre.

À travers différentes actions de communication et de formation, toute l'équipe est mobilisée pour vous apporter les réponses les plus pertinentes aux besoins de vos collectivités et collaborateurs.

Le programme de ces actions sera diffusé en fonction de l'avancement des procédures et des choix opérés par le CDG17 dans le cadre de la mise en concurrence des opérateurs présents sur le marché.

Alexandre GRENOT

Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,
Maire des Gonds,
Vice-Président de la CDA de Saintes,
Vice-Président du Département de la Charente-Maritime.

DOSSIER

- Réforme sur la protection sociale complémentaire des agents

ACTUALITÉS

- Renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires
- La revalorisation du métier de secrétaire de mairie est en cours
- Journée des droits des femmes

DOSSIER

Réforme sur la protection sociale complémentaire des agents : un accord signé

Le dialogue social engagé par le CDG17 en décembre dernier, pour définir conjointement avec les partenaires sociaux les garanties du futur contrat mutualisé de prévoyance, a abouti avec succès à la **signature d'un accord le 11 mars 2024**.

L'instance de négociation, composée à parité d'administrateurs du CDG17 représentants des employeurs et de représentants syndicaux du département de la Charente Maritime, a voté à l'unanimité l'ensemble des dispositions de l'accord.

Cet accord est transmis aux employeurs territoriaux ayant manifesté le souhait de participer à la consultation menée par le CDG17.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié le 27 mars 2024 avec une prévision de signature du contrat fin juillet 2024. Son déploiement, auprès des employeurs et des agents, commencera dès septembre pour une exécution au 1^{er} janvier 2025, date d'entrée en vigueur de l'obligation de participation financière à la garantie prévoyance pour les employeurs territoriaux.

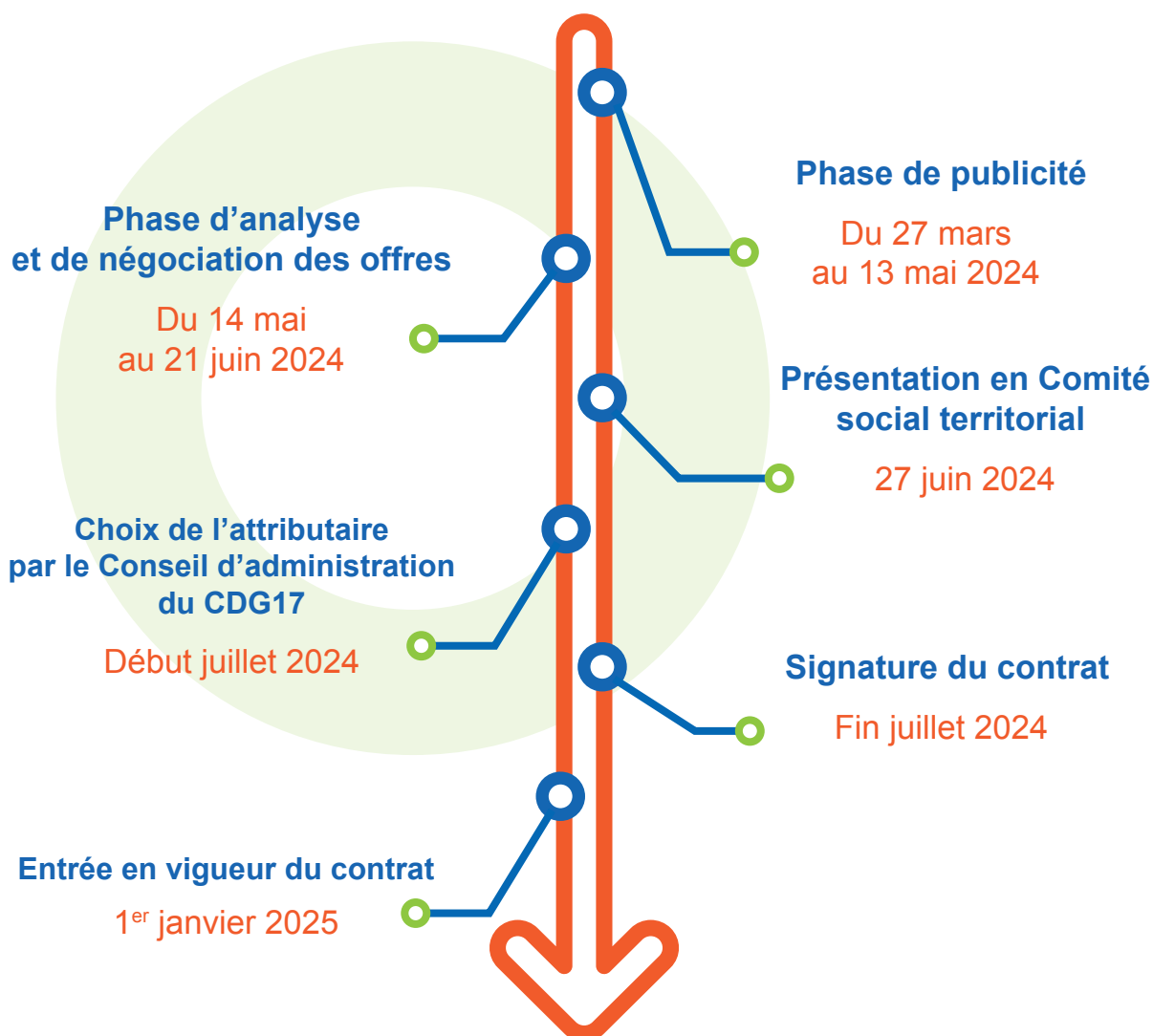
Contacts

Karine GAUTRONNEAU – Responsable Pôle Santé

Nina RICHET – Chargée de mission PSC

05 16 19 60 77 / psc@cdg17.fr

LES PROCHAINES PHASES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE



ACTUALITÉS

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : LA MISE EN ŒUVRE

Le contrat groupe d'assurance des risques statutaires de l'employeur (qui compte à ce jour 470 collectivités et établissements adhérents) arrivant à son terme le 31 décembre 2024, le Centre de Gestion lance une procédure de marché public en vue de son renouvellement, à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'objectif de ce marché est de garantir le maximum d'employeurs territoriaux contre les risques financiers liés aux absences pour raison de santé de leurs personnels : maladie ordinaire, congé de longue maladie et de longue durée, congé de grave maladie, accidents et maladies professionnelles, congés pour motifs familiaux et décès.

Pour les collectivités adhérentes ou non à ce jour au contrat groupe et qui souhaitent participer à la consultation, sans engagement de leur part, une délibération ou à défaut une lettre d'intention a été prise **entre les mois de février et mars**.

L'avis public d'appel à concurrence intervient en avril pour une procédure devant se conclure à la fin du mois d'août.

L'équipe assurance reste à votre écoute pour toute question éventuelle sur les étapes du marché ou sur les conditions de participation.

Pour plus de renseignements

Gaëlle DILLERIN – Référente assurance groupe
05 46 27 47 15 / assurances.groupe@cdg17.fr

LES PROCHAINES PHASES DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Recueil des mandats de participation et statistiques des collectivités

De février à mars 2024

Appel d'offres et mise en concurrence

D'avril à juillet 2024

Déploiement du dispositif

De septembre à décembre 2024

Préparation du cahier des charges

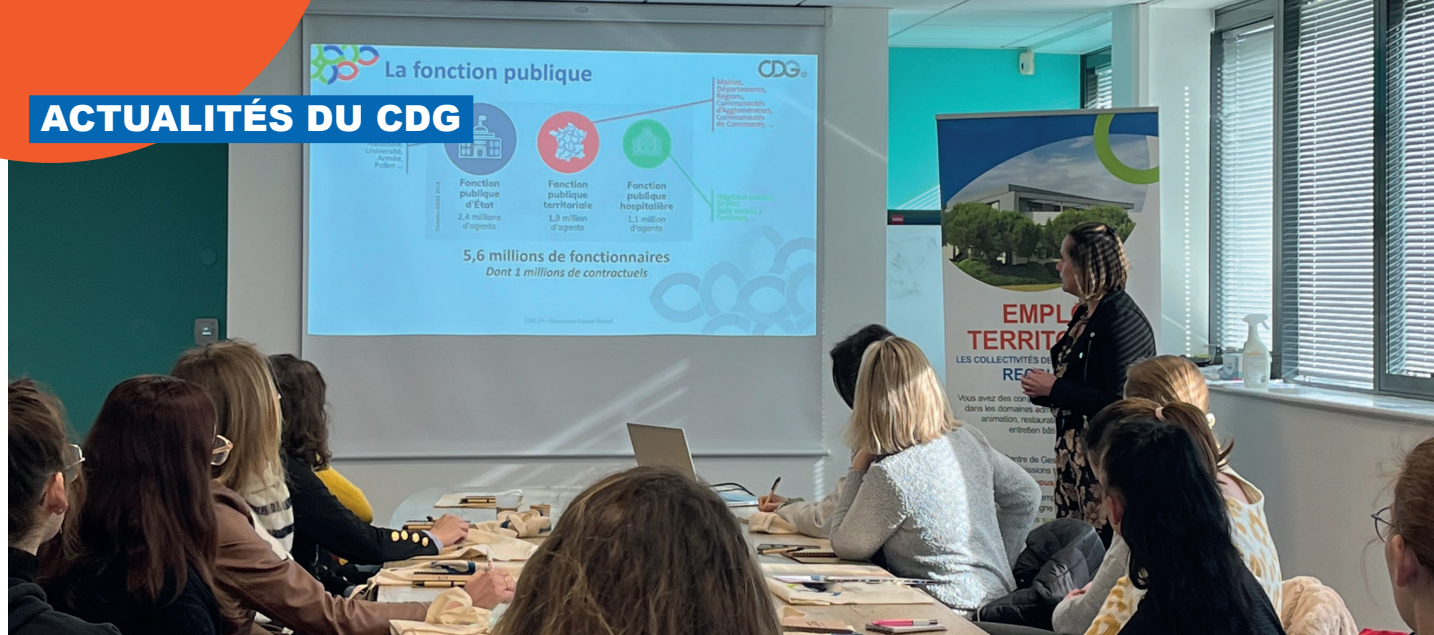
Avril 2024

Entrée en vigueur du nouveau marché

1^{er} janvier 2025

Choix par la CAO du CDG17 et délibération du Conseil d'administration

Août 2024



JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES : UNE RÉUNION D'INFORMATION AVEC FRANCE TRAVAIL

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars dernier, le CDG17 a accueilli, en partenariat avec France Travail Charente-Maritime, un groupe de 14 femmes désireuses d'en savoir plus sur les opportunités proposées. La matinée a été consacrée à la présentation du service public local, et du CDG17.

Le service Emploi s'est ensuite tenu à la disposition des candidates afin d'échanger et de les conseiller sur les opportunités professionnelles de la fonction publique territoriale.

Le service Emploi au sein du CDG17

Parmi ses diverses missions, le service Emploi du CDG17 accompagne les collectivités dans la recherche de candidats pour des missions temporaires mais également pour des postes pérennes.

Dans ce cadre, il se déplace activement en Charente-Maritime, à l'occasion de salons et forums de l'emploi, afin d'aller à la rencontre de candidats potentiels pour répondre aux besoins des collectivités.

L'équipe Emploi propose également un rendez-vous mensuel appelé le « Jeudi de l'emploi », qui se déroule sur tout le département au cours de l'année. Il constitue l'opportunité, pour les demandeurs d'emploi intéressés, d'en savoir davantage sur la fonction publique territoriale.

Pour plus de renseignements
Virginie BRET-CARRER – Service Emploi
 05 46 27 47 01 / emploi@cdg17.fr

LA REVALORISATION DU MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE EST EN COURS !

La fin de l'année 2023 a été marquée par la parution de la loi de revalorisation du métier de secrétaire de mairie. Publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2023, la loi n°2023-1380 prévoit des mesures face aux difficultés de recrutement auxquelles le métier est confronté.

Parmi celles-ci, la loi envisage une évolution sur différents aspects du métier :

- évolution des règles de nomination dans les communes de moins de 3 500 habitants,
- modification de l'appellation du métier,
- accès à une formation adaptée aux besoins de la collectivité dans l'année suivant la prise de poste,
- participation à un réseau de secrétaires généraux de mairie, animé par les centres de gestion,
- mise en place d'une mesure dérogatoire de promotion interne jusqu'au 31 décembre 2027,
- mise en place d'une voie de promotion interne pérenne, en dehors du respect des quotas de promotion interne.

Plusieurs décrets à venir préciseront les modalités d'application de ces mesures, en particulier pour les conditions d'ancienneté requises dans l'exercice des fonctions concernant la promotion interne.

